

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FÉVRIER 2019

Date de convocation : 18 février 2019

Date d'affichage : 06 mars 2019

Présents : Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Maurice BOULOT – Philippe MARCHET – Xavier MOREAU – de METZ

Absent excusé : M. Bernard VINCENT (donne procuration à M. Eric CAPRON)

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des séances du 26 septembre 2018, du 14 novembre 2018 et du 28 novembre 2018
- Délibération sur le nombre d'adjoints au Maire
- Délibération sur l'élection de l'adjoint au Maire
- Délibération sur l'indemnité de l'agent recenseur
- Questions diverses

■ I / Approbation des procès-verbaux des séances du 26 septembre 2018, du 14 novembre 2018 et du 28 novembre 2018

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité et signés par tous.

■ II / Délibération sur le nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L. 2122-2-1 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident que le nombre des adjoints sera : **UN**

Indemnités :

L'indemnité de l'Adjoint est fixée : 6,6 % de l'indice 1027

■ III / Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de l'adjoint au maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la lettre de démission de Monsieur Ludovic VAN PAEMELEN des fonctions d'adjoint au maire en date du 16 janvier 2019 adressée à Monsieur le Préfet de la Somme, acceptée par le représentant de l'Etat et notifiée à Monsieur VAN PAEMELEN le 8 février 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur VAN PAEMELEN Ludovic, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Madame Gaëlle FONTANA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Monsieur Maurice BOULOT et de Philippe MARCHET.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- Désigner un nouvel adjoint au maire à bulletin secret à la majorité absolue

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} adjoint :

Monsieur Michel de Metz se présente comme candidat

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Sous la présidence de Monsieur Eric CAPRON, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

Nom et prénom du candidat : Michel de Metz

Nombre de suffrages obtenus : 6

Monsieur de Metz ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les délégations confiées à Monsieur de Metz Michel seront les suivantes : sport / développement économique, voirie, enseignement supérieur, numérique / politique de la ville.

■ IV / délibération sur l'indemnité attribuée à l'agent recenseur

Monsieur Clément LE MADEC a effectué le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019. L'Insee attribue à la commune de Creuse une dotation forfaitaire d'un montant de 355 euros.

Monsieur le Maire propose de verser l'intégralité de cette dotation à l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser l'intégralité de la dotation à l'agent recenseur, Clément LE MADEC.

■ V / Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la lettre de remerciement écrite par les élèves de l'école Joliot Curie pour la subvention versée dans le cadre de la classe de mer.

- Monsieur le Maire précise au conseil que l'aménagement de la rue de Revelles a été validé moyennant l'ajout de quelques éléments de sécurité supplémentaires. Les services de la métropole mettent à jour le dossier pour transmission au Conseil Départemental pour validation définitive.

Les marchés pour la réalisation des travaux seront lancés dès le retour du Conseil Départemental.

- Des dégradations ont été constatées sur l'écluse Chemin du Bois. En effet des yeux de chat (éléments de sécurité permettant le repérage de nuit) ont été abimés suite aux passages successifs d'engins agricoles, il semble que ces derniers ne prennent pas les précautions suffisantes au franchissement des écluses. Un courrier sera adressé à Monsieur DECOSTER, correspondant de la chambre d'agriculture pour les aménagements routiers auprès des agriculteurs afin qu'un rappel auprès de ces derniers soit fait sur le respect des règles de franchissement.

- L'implantation d'arbres avait été envisagée au niveau des écluses, pour des raisons techniques, de faisabilité et de coût, cette option est abandonnée.

- Travaux de l'église : le projet a reçu un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France. Nous restons dans l'attente de l'ouverture de la plateforme pour saisir le dossier qui a été préalablement adressé à la Région.

- Convention abris bus : La métropole a lancé un marché pour le renouvellement de l'ensemble des abris bus de la métropole. La commune ne souhaite pas changer son abri (abri moderne) et a décidé de ne pas signer une convention avec la Métropole.

- Démarche ADAP : le dossier a été transmis à la DDTM pour remarque et validation. La commune est en attente d'un retour favorable pour démarrer les travaux de mise en conformité.

- Nature en chemins : la Région lance des appels pour la restauration des chemins ruraux. Le document a été commenté en séance. La participation des communes est de 50 %, une réflexion est à mener afin qu'avant de présenter un dossier, la démarche soit budgétée.

- Filet du terrain de foot : une demande de changement des filets de protection sera faite auprès de la métropole pour intégration dans les prévisions budgétaires « sport et culture » de la zone ouest de la métropole.

- Aménagement de la rue principale : les dispositifs nécessaires à l'implantation de chicanes amovibles mises à disposition de la métropole ne seront pas disponibles avant la fin mars. Dès que possible celles-ci seront réalisées par la métropole. Une phase expérimentale d'observation de quelques mois permettra de déterminer le dispositif le plus pertinent à mettre en place.

Séance levée à 20h15